



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Plan de prévention des risques technologiques

COMMUNES DE SAINT CRESPIN-SUR-MOINE (49),
CLISSON (44), GETIGNE (44), MOUZILLON (44)

Une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du dépôt d'explosifs exploité par la société EPC FRANCE, située au lieu-dit "Chantepie" 49230 SAINT CRESPIN SUR MOINE, est organisée, durant un mois du mardi 18 juin 2013 à 9h au vendredi 19 juillet 2013 à 17h30 inclus sur le territoire des communes de SAINT CRESPIN SUR MOINE (49), CLISSON (44), GETIGNE (44) et MOUZILLON (44).

L'avis d'ouverture de l'enquête est, par les soins du Préfet de Maine-et-Loire et aux frais de la DREAL publié en caractères apparents quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.

Cet avis et le dossier sont consultables dans le même délai sur le site internet des services de l'Etat en Maine-et-Loire à l'adresse suivante : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr> ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Messieurs Claude MICHAUD, responsable hygiène et sécurité à la retraite et Monsieur Jacques PASQUIER, directeur territorial à la retraite sont nommés respectivement commissaires enquêteurs titulaire et suppléant par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 30 avril 2013.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé dans ses fonctions par son suppléant jusqu'au terme de la procédure.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT CRESPIN SUR MOINE siège de l'enquête, et en mairie de CLISSON, GETIGNE et MOUZILLON afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de :

- SAINT CRESPIN SUR MOINE : lundi et vendredi de 15h à 17h30, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h15,

- CLISSON : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 12h,

- MOUZILLON : lundi de 15h à 17h, mardi de 9h à 12h30, mercredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h, jeudi de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h.

- GETIGNE : avant le 8 juillet 2013 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - du 8 juillet au 18 août 2013 le lundi de 9h à 12h, mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT CRESPIN SUR MOINE qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales :

- à la mairie de SAINT CRESPIN SUR MOINE le mardi 18 juin 2013 de 9h à 12h,
- à la mairie de MOUZILLON le lundi 24 juin 2013 de 15h à 17h,
- à la mairie de SAINT CRESPIN SUR MOINE le vendredi 28 juin 2013 de 15h à 17h30,
- à la mairie de CLISSON le samedi 6 juillet 2013 de 9h à 12h,
- à la mairie de GETIGNE le mercredi 10 juillet 2013 de 9h à 12h,
- à la mairie de SAINT CRESPIN SUR MOINE le vendredi 19 juillet 2013 de 15h à 17h30.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine et à la préfecture de Loire-Atlantique - Bureau des procédures d'utilité publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de SAINT CRESPIN SUR MOINE, CLISSON, GETIGNE et MOUZILLON, à la Préfecture de Maine-et-Loire – bureau des ICPE et de la protection du patrimoine, et sur le site Internet (<http://maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « politiques publiques » - environnement, eau, chasse pêche – installations classées - enquête publique et à la préfecture de Loire-Atlantique – bureau des procédures d'utilité publique sur le site internet <http://loire-atlantique.gouv.fr>

Le plan de prévention des risques technologiques sera approuvé par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire et du Préfet de Loire-Atlantique.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de la DREAL des Pays de la Loire à NANTES, service des risques naturels et technologiques (Monsieur COUDOUR au 02.72.74.76.84)